

# Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

## Doctorat en études internationales

### 1. BOURSES DE RÉUSSITE DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES

Les bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ont pour objectif de faciliter la progression des études, de l'admission jusqu'à l'obtention du diplôme. Ces bourses d'excellence permettent de témoigner de la réussite de jalons dans les temps prescrits au sein du programme de doctorat et visent spécifiquement les étapes où le risque de délai ou d'abandon est le plus élevé. En cela, ces bourses rejoignent les objectifs institutionnels de réduction de la durée des études et d'augmentation du taux de diplomation.

Ainsi, tout étudiant admis au doctorat en études internationales et inscrit à temps complet de manière ininterrompue (automne, hiver et été) se voit accorder, sous réserve de la disponibilité des fonds, une série de primes étalées en fonction des différentes étapes charnières du programme. Ces bourses à la progression sont basées sur un calendrier raisonnable et non une incitation à une rapidité excessive.

Le soutien maximal par étudiant est de 3 500 \$. Les bourses sont cumulables et se détaillent comme suit :

ÉTAPES	PRIME À LA PROGRESSION
Admission (1 <sup>re</sup> session)	150 \$
Admission – 2 <sup>e</sup> session	150 \$
Examen rétrospectif	750 \$
Examen prospectif	1 000 \$
Séminaires de doctorat	450 \$
Dépôt initial de la thèse	1 000 \$
<b>Total des étapes</b>	<b>3 500 \$</b>

### Procédure pour obtenir les différents versements de la bourse

Pour chacune des étapes, l'étudiant doit faire la demande formelle de paiement à la direction de programme, en remplissant le formulaire prévu à cet effet. La demande doit être faite au plus tard le 15 août lorsque l'étape est franchie durant la session d'été, au plus tard le 16 décembre lorsqu'elle est franchie durant la session d'automne et au plus tard le 13 avril lorsqu'elle est franchie à la session d'hiver.

NOTE : Dans le calcul du nombre de sessions écoulées depuis l'admission, il sera fait abstraction des sessions pendant lesquelles un étudiant a interrompu ses études ou s'est inscrit à temps partiel en raison d'un congé parental, d'un handicap, d'une incapacité ou d'une circonstance de force majeure.

### **ÉTAPE 1 : Bourse d'admission de 300 \$**

- Bourse d'admission des ESEI (300 \$) : Versement de 150 \$ à chacune des deux premières sessions d'inscription à tout nouvel étudiant du doctorat inscrit à temps complet.

### **Étape 2 : Bourse de 750 \$ lors de la réussite de l'examen rétrospectif**

Pour être admissible, l'étudiant doit avoir complété la totalité de ses cours et avoir réussi son examen rétrospectif avant la fin de la 6<sup>e</sup> session d'inscription au programme.

### **Étape 3 : Bourse de 1 000 \$ lors de la réussite de l'examen prospectif**

Pour être admissible, l'étudiant doit avoir réussi son examen prospectif avant la fin de la 9<sup>e</sup> session d'inscription au programme.

### **Étape 4 : Bourse de 450 \$ en soutien aux frais de déplacement reliés aux séminaires de doctorat**

L'étudiant a droit à une allocation de 150 \$ pour chacun des trois séminaires de doctorat réussis (ETI-8000, ETI-8001, ETI-8002). Les bourses sont remises après l'activité de communication, sur présentation d'une pièce justificative de participation et du formulaire d'évaluation signé.

L'étudiant qui réalise un séminaire de doctorat dans une autre université, au Québec ou à l'étranger, pourrait se voir accorder un financement supplémentaire dans le cadre du Fonds d'enseignement, de recherche et de publication en études internationales des ESEI. Voir le point 2. *Autres sources de financement* pour plus de détails.

### **Étape 5 : Bourse de 1 000 \$ lors du dépôt initial de la thèse**

Pour être admissible, l'étudiant doit avoir fait le dépôt initial de sa thèse avant la fin de la 15<sup>e</sup> session d'inscription au programme.

## **2. AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT**

### **Bourse d'admission et de recherche au doctorat**

Plusieurs organismes subventionnaires proposent des bourses pour les études de 3<sup>e</sup> cycle. Pour connaître les conditions d'admissibilité, consultez le site du Bureau des bourses et de l'aide financière :

[http://www.bbaf.ulaval.ca/cms/site/bbaf/accueil/bourses\\_etudes/cycles\\_superieurs/bourses\\_admission\\_doctorat](http://www.bbaf.ulaval.ca/cms/site/bbaf/accueil/bourses_etudes/cycles_superieurs/bourses_admission_doctorat)